

VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE  
DE LOYER DEVIENT

100%  
NUMÉRIQUE



A partir de septembre 2025, l'avis d'échéance pour le paiement du loyer et des charges sera uniquement disponible en ligne dans la rubrique «**Mes documents**» de l'espace client.

- + **Rapide**
- + **Ecologique**
- + **Pratique**
- + **Sécurisé**
- + **Accessible à tout moment**

Connectez vous à votre espace client

**Téléchargez l'application mobile SIDR et activez votre compte en quelques clics**



>>> Disponible sur les stores



- Votre espace client est aussi accessible sur [www.sidr.fr](http://www.sidr.fr)
- Assistance : tutoriels en ligne
- Notre équipe reste disponible pour vous accompagner dans la prise en main de l'application.